

Embauche d'un apprenti

ISAPAYE 2022 V5

1. QUEL CONTRAT UTILISER POUR UN APPRENTI ?

La base forfaitaire des apprentis est supprimée en **2019** au profit de la réduction de cotisations générales (anciennement réduction de charge FILLON).

Type de contrat	Quel contrat ?	Dans quel cas ?
CDD	APP_CDD1.ISA	APPRENTI CDD > 01/01/2019 (entr<=10 salariés et/ou inscrite au registre métiers)
	APP_CDD2.ISA	APPRENTI CDD > 01/01/2019 (entr >10 salariés non inscrite au registre métiers)
CDI	APP_CDI1.ISA	APPRENTI CDI > 01/01/2019 (entr<=10 salariés et/ou inscrite au registre métiers)
	APP_CDI2.ISA	APPRENTI CDI > 01/01/2019 (entr >10 salariés non inscrite au registre métiers)

2. QUEL MODÈLE DE BULLETIN UTILISER POUR UN APPRENTI ?

Le modèle de bulletin à utiliser **doit toujours être en créateur autre qu'ISA.**



À partir de 2019, les modèles de bulletin apprentis ne sont plus à utiliser.

Type de PARAMÉTRAGE	CDD	CDI
AGRI	MENS_CDD1.XXX	MENS_CDI1.XXX
ARTI	MENS_CDD2.XXX	MENS_CDI2.XXX
AUTO	MENS_CDD21.XXX	MENS_CDI21.XXX
ASSO	MENS_CDD4.XXX	MENS_CDI4.XXX
BATI*	MENS_CDD3B.XXX	MENS_CDI3B.XXX
BOUL	MENS_CDD8A.XXX	MENS_CDI8A.XXX
	MENS_CDD8B.XXX	MENS_CDI8B.XXX
CHAM	MENS_CDD9.XXX	MENS_CDI9.XXX
COIF**	MENS_CDD6S.XXX	MENS_CDI6S.XXX
HCR	MENS_CDD7.XXX	MENS_CDI7.XXX
OPA	MENS_CDD5.XXX	MENS_CDI5.XXX
TRAN*	MENS_CDD20B.XXX	MENS_CDI20B.XXX

Pour les dossiers dans le Bâtiment (BATI) et le transport (TRAN), il faut utiliser un modèle **SANS abattement.*

***Pour les dossiers dans la Coiffure, il faut utiliser un modèle "Système général".*

Le .XXX est un exemple, il doit correspondre au code créateur présent dans la base.

Si le modèle de bulletin MENS_CDxx.XXX n'existe pas, dupliquer le modèle en créateur ISA.

Cette documentation correspond à la version 13.50.008. Entre deux versions, des mises à jour du logiciel peuvent être opérées sans modification de la documentation. Elles sont présentées dans la documentation des nouveautés de la version sur votre espace client.

Mise à jour : 06/09/2022 - Groupe ISAGRI

Avenue des Censives - BP 50333 - 60026 BEAUVAIS Cedex - SAS au capital de 5 100 000 € - 327 733 432 RCS Beauvais

3. COMMENT RENSEIGNER LE TARIF APPRENTI ?

Dans les **Valeurs** du salarié dans le Thème **01 SALAIRE DE BASE**, saisir manuellement le pourcentage de smic à appliquer sur la donnée **POURC_SMIC.ISA**

POURC_SMIC.ISA	POURCENTAGE DU SMIC (ou du tarif de l'employé)		
POURC_SUP.ISA	POURCENTAGE DU SMIC SUPPLEM. CONV. (ou du tarif de l'employé)		


La donnée **POURC_SUP.ISA** permet d'appliquer un pourcentage supplémentaire au pourcentage minimum applicable.


⚠ La donnée indirecte POURC_APP.ISA ne doit pas être utilisée pour les apprentis embauchés après le 1^{er} janvier 2019.

En effet, cette donnée est rattachée au barème apprenti présent en **Collectif/Barème apprenti** qui n'est à utiliser **QUE** pour les apprentis embauchés AVANT le 1^{er} janvier 2019.

4. COMMENT RENSEIGNER LA CAISSE DE RETRAITE POUR UN APPRENTI ?

L'apprenti doit être rattaché à la caisse de retraite de l'entreprise même s'il ne cotise pas.

Sur l'onglet **DIVERS**, sélectionner la caisse de retraite en bas de page en cliquant sur  :

Caisse de retraite		
ARRCO apprentis (entreprises < 10 salariés) et stagiaires  Supprimer		
Collecteur	Destinataire	Profil
3MALMED	3MM_CIPS	ARRCO.ISA

5. COMMENT RENSEIGNER LE NIVEAU DE DIPLÔME PRÉPARÉ EN DSN ?


Le diplôme préparé doit être renseigné pour tous salariés apprentis.

ÉTAPE 1 : aller en **Salaire/Informations/Salarié**

ÉTAPE 2 : sur l'onglet **DSN/Général**, renseigner le niveau de diplôme préparé

ÉTAPE 3 : enregistrer avec la disquette.

Exemple :

Etat civil	Adresse	Situation	Valeurs	Mouvements	Divers	Gestion des absences	Règlements	DSN	Prévoyance/Mutuelle
Général		Travailleur Handicapé							
<input type="checkbox"/> Salarié exclu de la DSN		Motif d'exclusion							
Autres informations									
Statut catégoriel retraite	04-Non cadre								
Nature du contrat	02-Contrat de travail à durée déterminée de droit privé								
Dispositif de politique publique	64-Contrat apprenti entrep. artisanales ou -10 salariés (loi du 03/01/79)								
Niveau de formation le plus élevé									
Niveau de diplôme préparé	03-Niveau de formation équivalent au CAP ou au BEP								
Cumul emploi retraite		Emplois multiples	03 - Situation non connue						
Date de fin de contrat prévisionnelle	31/01/2030								
Unité de mesure de la quotité de travail	10-Heure	Quotité de travail du contrat	151,67						
Modalité d'exercice du temps de travail	10-Temps plein								

Cette documentation correspond à la version 13.50.008. Entre deux versions, des mises à jour du logiciel peuvent être opérées sans modification de la documentation. Elles sont présentées dans la documentation des nouveautés de la version sur votre espace client.

Mise à jour : 06/09/2022 - Groupe ISAGRI

Avenue des Censives - BP 50333 - 60026 BEAUVAIS Cedex - SAS au capital de 5 100 000 € - 327 733 432 RCS Beauvais